

Chères citoyennes, chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants pour l'exercice financier 2025.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Ville, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Ville pour l'exercice 2025 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 19 489 667 \$. Les différentes charges pour l'ensemble des services de la Ville, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 18 618 846 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 549 587 \$.

Revenus de fonctionnement	19 489 667 \$
Charges de fonctionnement	18 618 846 \$
Conciliation à des fins fiscales	1 678 766 \$

Les principaux éléments qui ont généré cet excédent sont par, notamment :

- Revenus d'imposition de droits;
- Les revenus d'intérêt sur placement plus élevés que prévus;
- Revenus de subvention sinistres;
- Les revenus forfait spectacles plus élevés que prévus;
- Une gestion vigoureuse et efficiente des opérations.

La dette à long terme est passée de 15 873 200 \$ au 31 décembre 2024 à 14 516 600 \$ au 31 décembre 2025, soit une diminution de 1 356 600 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme de vérificateur externe BCGO S.E.N.C.R.L. a effectué l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 de la Ville de Coteau-du-Lac selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

À la suite de son mandat, un rapport de l'auditeur indépendant a été émis avec l'opinion suivante : « À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Coteau-du-Lac au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion avec réserves

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, la Régie d'assainissement des Coteaux n'a pas évalué ni comptabilisé, au 31 décembre 2025, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations. La régie n'a pas obtenu les informations devant être utilisées pour calculer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne le montant qui aurait dû être comptabilisé et les informations à fournir sur les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux

montants comptabilisés comme passif, aux informations fournies dans les états financiers, aux charges ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologies qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

MOT DE LA FIN

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025 seront déposés à la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2026 et ont été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant sont déposés sur le site Web de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous l'onglet *Budget et rapports financiers*.

A handwritten signature in blue ink that reads "Andrée Brosseau".

Andrée Brosseau, mairesse